Recensement fédéral de la population 1970

Feuille de logement

Chaque chef de ménage est tenu de remplir une feuille de logement.

N'écrire **qu'avec le crayon** reçu.

Lorsque la réponse est imprimée, marquer la case voulue d'un trait **horizontal** et **non** d'une croix.

Commune: _____ Secteur n°: _____ Ménage n°: _____

1 Détenteur du logement

Nom et prénom(s): _____

Rue, hameau, ferme: _____ Immeuble n°: _____ Etage: _____

Depuis quelle année habitez-vous ce logement? an _____

2 Statut d'occupation
A quel titre occupez-vous votre logement?

Propriétaire de la maison	Propriétaire du logement	Autre copropriétaire de la maison
( )	( )	( )

En vertu d'un bail à ferme	Locataire	Coopérateur	Détenteur d'un log. de service	Détenteur d'un log. gratuit
( )	( )	( )	( )	( )

3 Cuisine, cuisine-salle à manger

	sa propre cuisine	sa propre cuisinette	une cuisine en commun	aucune
a. Votre logement comprend-il	( )	( )	( )	( )

	à bois	à charbon	électrique	à gaz	autre
b. Cuisinière	( )	( )	( )	( )	( )

4 Pièces habitables (y compris celles qui sont louées à des sous-locataires)

	Nombre de pièces
a. Chambres (de séjour, de travail, à coucher, etc., mais **non compris** la cuisine, la salle de bains, le réduit, le corridor et la véranda)	
b. Hall habitable	
c. Autres pièces **habitables** faisant partie du logement (mansardes, pièces situées au sous-sol ou dans des dépendances)	
d. Pièces habitables louées en plus du logement	
	Nombre de pièces
e. Pièces comprises sous 4a–d louées ou sous-louées	
1. à des locataires de chambres, des pensionnaires, des hôtes de passage	
2. à d'autres personnes, pour affaires .	

Prière de laisser en blanc

5 Confort du logement

	en propre	en commun avec d'autres logements	ni bain ni douche
a. Bain ou douche	( )	( )	( )

	service central	boiler électrique	chauffe-eau à gaz	chauffe-eau à bois	pas d'eau chaude
b. Eau chaude	( )	( )	( )	( )	( )

	Oui	Non
c. Toilettes avec chasse d'eau	( )	( )

	central à distance	central par maison	central par logement	par poêle	aucun
d. Chauffage	( )	( )	( )	( )	( )

	bois	charbon	mazout	électricité	gaz
e. Combustible	( )	( )	( )	( )	( )

f. Possédez-vous, ou le propriétaire de la maison met-il à votre disposition	Oui	Non
un réfrigérateur	( )	( )
un congélateur	( )	( )
une machine à laver entièrement automatique	( )	( )

6 Loyer (seulement pour les logements et les maisons à un appartement **loués non meublés** et **non** rattachés à une exploitation artisanale ou agricole)

Loyer net (c.-à-d. non compris le chauffage, l'eau chaude et le garage) ou **Loyer forfaitaire** (si les frais de chauffage et d'eau chaude ainsi que le garage **ne peuvent** être déduits)

Fr. _____ Fr. _____ par

mois	trimestre	semestre	an
( )	( )	( )	( )

Si vous avez indiqué le loyer forfaitaire, précisez les frais inclus!

chauffage	eau chaude	garage
( )	( )	( )

1 **Etage:** Sous-sol = S, rez-de-chaussée et entresol = R, 1er étage = 1, 2e étage = 2, etc.; plusieurs étages, p. ex.: R/1, 1/2, R/1/2, etc.; maison à un logement = M.

2 **Coopérateur** = membre d'une société coopérative de construction et occupant un logement de cette société.

Les **logements de service** sont mis à disposition par l'employeur, et l'employé est tenu d'y habiter par son contrat de travail.

Les **logements gratuits** sont cédés gratuitement par une autre personne que l'employeur (un parent, p. ex.).

3 a. La **cuisine** doit mesurer 4 m² au minimum. Les installations fixes plus petites, pour la cuisson et le relavage, sont comptées comme **cuisinettes.** La **cuisine en commun** est utilisée par au moins deux ménages.

b. Répondre également à cette question pour les cuisinières qui ne sont **pas** mises à disposition par le propriétaire de la maison.

4 a. Les demi-pièces doivent être indiquées comme telles.

b. Le **hall habitable** est directement éclairé par une fenêtre et spécialement aménagé pour que l'on puisse y prendre les repas ou y travailler.

5 a. Par **bain** ou **douche,** on entend une installation complète avec une conduite d'eau chaude. Il n'est cependant pas nécessaire que l'installation se trouve dans un local distinct.

b. Le **service central d'eau chaude** est une installation qui dessert plus d'un logement. Les **chauffe-eau électriques** instantanés sont assimilés aux boilers. Les **chauffe-eau à gaz** peuvent être aussi bien des chauffe-bain à gaz ou des boilers à gaz que de petits chauffe-eau instantanés.

d. Le **chauffage central à distance** est une installation qui dessert plusieurs bâtiments. Les **chauffages à air chaud** des maisons à un logement sont considérés comme chauffages centraux.

f. Des casiers dans un réfrigérateur ou dans une installation frigorifique commune **ne sont pas** des congélateurs. Une machine à laver **entièrement automatique** est une machine équipée d'un moyen de chauffage, qui accomplit automatiquement toutes les opérations et dans laquelle on met simultanément les produits pour le prélavage et le lavage proprement dit.

6 N'indiquer **qu'une** sorte de loyer. Les coopérateurs ne doivent pas déduire les rabais ou ristournes dont ils bénéficient. Les acomptes sur les parts sociales souscrites ne font pas partie du loyer.